



Pôle Ressources National  
**SPORTS de NATURE**



# La lettre du réseau national des sports de nature

n° 105 mars 2015

## Le diagnostic au service du développement des territoires et de la pratique

- > Valérie BERGER-AUMONT, Direction des sports.
- > Le diagnostic territorial approfondi, un dispositif d'accompagnement des territoires dans la définition des politiques sportives
- > Brèves du réseau

### Le point de vue de...

#### ➔ Valérie BERGER-AUMONT, cheffe du bureau du développement des pratiques sportives, de l'éthique sportive et des fédérations multisports et affinitaires, Direction des sports.

Une politique publique éclairée doit s'appuyer sur une démarche forte en matière d'observation et de diagnostic.

Le législateur a inscrit l'objectif du développement maîtrisé des sports de nature dans la loi et en a confié la responsabilité au département, sur le principe d'une concertation des acteurs et parties prenantes et d'une planification des espaces, sites et itinéraires de pratiques.

Le ministère en charge des sports mène une politique d'accès à la pratique sportive pour le plus grand nombre et promeut à ce titre le développement des sports de nature, dont le rôle éducatif est reconnu comme essentiel. Il appréhende également le fait sportif de nature de façon singulière concernant les lieux de pratiques, la sécurité des pratiquants et des tiers ainsi que la cohérence avec les politiques publiques environnementales, touristiques et d'aménagement du territoire. Il devenait donc important de doter les acteurs du sport de méthodes et d'outils d'analyse et de développement appropriés permettant d'identifier précisément les besoins, d'analyser les problématiques et de repérer les enjeux des différents territoires.

La conception d'un Diagnostic Territorial Approfondi (DTA) s'est développée et presque imposée au fil des années dans le domaine des sports de nature. Partant toujours d'une problématique centrale, s'appuyant sur un recueil de données multicritères, le DTA propose une analyse combinatoire dynamique qui identifie les potentiels et les freins et met en perspective des résolutions tenant compte des opportunités et des menaces identifiées.



Avec plus de quinze réalisations, un retour d'expériences se justifie à présent. Le travail conduit à ce titre par le ministère, sous la coordination du Pôle ressources national des sports de nature, de spécialisation du DTA aux besoins et contraintes des sports de nature revêt une importance capitale pour le développement de ces pratiques dans les territoires, au bénéfice de tous les publics. Au-delà de la connaissance de l'offre, assez simple, et celle de la demande, plus complexe et onéreuse, l'enjeu de ces Diagnostics Territoriaux approfondis des Sports de Nature (DTSN) se situe dans l'identification des modèles futurs, correspondants aux besoins et demandes non encore formalisés et aux évolutions des modes de pratiques et de consommation, afin de donner des points de repère précis à partir desquels les acteurs pourront construire et développer une vraie capacité d'initiative.

Ces DTSN ont vocation à devenir des outils intégrés et connectés en particulier avec ceux développés par les départements dans l'exercice de leur compétence et avec les schémas de développement du sport en région en cours de déploiement et qui ont vocation à impliquer l'ensemble des acteurs du sport dans la réponse aux besoins identifiés par des actions coordonnées et innovantes.

Ainsi, l'exemple du déploiement des DTSN par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) du Nord - Pas-de-Calais va dans ce sens d'analyse de l'offre et de la demande pour la mise en place de projets sportifs adaptés aux besoins du territoire.



Pôle ressources national des sports de nature - CREPS Rhône-Alpes  
BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc  
Directeur de publication : François BEAUCHARD  
[pm.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:pm.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr)  
Crédits photographiques : PRNSN / ISSN : 1958-5101

[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)



## ➔ Le diagnostic territorial approfondi, un dispositif d'accompagnement des territoires dans la définition des politiques sportives

Le Diagnostic Territorial Approfondi (DTA) est un outil d'aide à la décision au service des territoires qui permet de définir ou d'évaluer un projet sportif territorial. Cette démarche d'analyse de l'offre et de la demande sportive est le reflet de la volonté des acteurs locaux de faire évoluer l'offre existante selon les besoins identifiés de la population.

Créé en 2005 par la direction régionale de la Jeunesse et des Sports du Nord – Pas-de-Calais, le DTA a été déployé au niveau national par le ministère en charge des Sports en 2011. Un guide méthodologique a été réalisé et les services déconcentrés de l'État ont été positionnés dans un rôle d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour garantir les conditions de mise en œuvre<sup>1</sup>.

Dans le cas des sports de nature, l'appellation Diagnostic Territorial des Sports et loisirs de Nature (DTSN) est une déclinaison spécifique des DTA.

### À quoi sert un DTSN ?

À partir d'une problématique exprimée par le territoire dans le champ des sports de nature, le DTSN vise à aider la prise de décision, à travers une méthode participative et concertée de diagnostic. À l'issue du DTSN, le territoire a les réponses à la problématique initialement posée, et il a identifié des axes stratégiques qui font l'objet d'un engagement dans un plan d'action.

### Question de méthode

Accompagnée par les services déconcentrés du ministère en charge des Sports, la rédaction du cahier des charges précise les enjeux de la démarche engagée pour le territoire, les objectifs poursuivis, les résultats attendus, les modalités de mise en œuvre et de suivi. Dans ce cadre, l'État apporte un label de qualité, gage d'objectivité et de partenariat. Le cahier des charges permettra également de préciser le budget du DTSN (identification du périmètre d'analyse, des champs à investiguer pour répondre à la problématique). La collectivité sélectionne, après consultation, un organisme-conseil chargé de l'étude. Les travaux d'expertise s'organisent dans le cadre d'un comité de pilotage partenarial, constitué et piloté par la collectivité. Un « référent DTSN » du territoire est nommé pour travailler de manière étroite avec l'organisme conseil. L'ensemble des services de la collectivité, maître d'ouvrage, concerné ou intéressé par la thématique est associé.

La place de chacun est précise et une coopération entre les acteurs est nécessaire pour un

rendu efficient : entre le maître d'ouvrage, qu'est le territoire, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, rôle tenu par le service régional ou départemental de l'État, et le maître d'œuvre, l'organisme conseil sélectionné. Selon les cas, une contribution des services de l'État au diagnostic peut être réalisée, apportant une expertise sur certains champs qui lui sont propres (recensement des équipements sportifs, emplois, enquêtes sur les pratiquants de sports de nature...).

### En quoi le diagnostic territorial est-il adapté au domaine des sports de nature ?

Il est avéré que la pratique des loisirs sportifs de nature est propice au bien-être, participe au maintien d'un bon état de santé et favorise les liens interpersonnel et intergénérationnel. Les pratiquants plébiscitent les espaces naturels pour s'adonner à leur loisir. Forts de ces constats les territoires engagent une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour développer les pratiques sportives de nature de façon harmonieuse et respectueuse du patrimoine naturel.

Comment mettre en œuvre une politique de développement maîtrisé des sports de nature ? Comment concilier développement de la pratique sportive de nature et préservation des sites naturels ? Comment définir une stratégie de diversification de l'offre et le développement maîtrisé des loisirs sportifs de nature ? Comment favoriser l'innovation tout en respectant les milieux naturels ? Autant de questions que les territoires s'engageant dans cette démarche sont amenés à se poser et auxquelles le DTSN doit permettre d'apporter des réponses.

L'outil DTSN accompagne la mise en œuvre des politiques publiques sportives sur les territoires. Il favorise le travail partenarial et encourage le développement des réseaux. À ce titre, c'est un outil de développement territorial. La démarche de diagnostic abouti à un plan d'action, dont la mise en œuvre et le suivi garantissent l'efficacité du dispositif et renforcent le rôle des services déconcentrés du ministère en charge des Sports aux côtés des territoires et du mouvement sportif.

### Le DTSN, un outil reconnu par les partenaires du réseau « sports de nature »

En 2013, un DTSN a été mené sur le périmètre du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale en partenariat entre la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) du Nord – Pas-de-Calais, la DRJSCS de Picardie et l'Agence des aires marines protégées. Ces travaux viendront éclairer les acteurs du parc, dans le cadre de la concertation pour l'écriture du plan de gestion. Projet pilote et expérimental, la démarche devrait être modélisée dans un guide. Il sera déployé sur d'autres parcs naturels marins, comme l'indique la [convention 2014-2017](#) qui lie l'Agence des aires marines protégées, le pôle ressources national des sports de nature et l'école nationale de voile et des sports nautiques.

Le commissariat général à l'Égalité des territoires, via les commissariats de massifs, exprime également un vif intérêt pour la démarche initiée par le ministère en charge des Sports. Ainsi, dans sa convention de massif, le commissaire de Massif central entend labelliser et accompagner financièrement des « pôles nature » à la condition que les territoires candidats aient mis en œuvre une démarche de diagnostic territorial.

### Le DTSN se déploie sur le territoire national

Depuis 2011, sur la quarantaine de diagnostics territoriaux approfondis réalisés ou en cours, quinze portaient spécifiquement sur les sports de nature.

Afin de garantir une cohérence nationale dans l'utilisation de l'outil, une mission spécifique d'accompagnement à la démarche DTSN est développée au sein du pôle ressources national des sports de nature depuis 2014. Elle consiste en particulier à accompagner les agents des services déconcentrés vers les fonctions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour, à leur tour, accompagner les territoires dans la mobilisation de l'outil.

1. Instruction DS/DSB1/2011/183 du 17 mai 2011 – circulaire.legifrance.gouv.fr

## Pour en savoir plus

➔ [Contacter Valérie Olivier, conseillère d'animation sportive, référente régionale des sports de nature \(DRJSCS Nord – Pas-de-Calais\)](#)



➔ **Témoignage : Gilles Briand, directeur d'études, développement opérationnel, Mission Bassin Minier**

➔ **L'expérience du mois**  
**DTA « sports de nature » sur le territoire du bassin minier Nord – Pas-de-Calais**

**Structure porteuse du projet :**

Mission Bassin Minier

**Enjeu :** Développement des territoires

**Échelle territoriale :** Locale

**Résumé :** La Mission Bassin Minier porte une réflexion sur la structuration de l'offre sportive de nature et le développement d'une politique commune et concertée autour des sports de nature, élément de plus en plus déterminant dans l'attractivité et la valorisation d'un territoire.

En 2008, elle a mené un Diagnostic Territorial Approfondi (DTA) « sports de nature » sur le territoire bassin minier, en partenariat étroit avec la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et le conseil régional Nord – Pas-de-Calais.

Ce diagnostic territorial a permis un travail coordonné entre les collectivités et acteurs sportifs pour répondre à deux types de défis pour le territoire :

- Accompagner la structuration et la montée en qualité de l'offre en matière de sports de nature, en particulier pour le VTT, le vol libre et les activités pédestres. Différentes actions ont été mises en place telles que l'amélioration de la qualité des installations, des événements, de l'équipement des sites, et le développement d'une communication unifiée pour les sports de nature sur le territoire du bassin minier.
- Utiliser les sports de nature comme levier pour favoriser l'atteinte d'autres objectifs des collectivités territoriales. Il s'agit notamment de défendre l'image d'un territoire « vert », attractif et accueillant, de répondre à des enjeux tels que l'éducation à la citoyenneté, la santé publique, le développement de la mobilité mais aussi de développement économique et de création d'emploi.

Ce diagnostic territorial a permis la création et la pérennisation d'un poste de chargé de mission « Animation et Développement des loisirs et sports de nature » au sein de la Mission Bassin Minier.

*Le DTA est un outil qui favorise le dialogue. Il permet d'échanger sur les besoins du territoire et de trouver des pistes d'actions pour y répondre...*

**Pour quelles raisons avez-vous choisi la démarche DTA ?**

**A-t-il été facile de fédérer les acteurs ?**

C'est la DRJSCS du Nord – Pas-de-Calais qui nous a orientés vers la démarche DTA. En 2008, nous avons sollicité leur aide pour l'organisation du Raid du bassin minier. L'objectif de ce raid était de valoriser les sports de nature et d'amener les habitants à redécouvrir leur territoire. En échange de leur soutien, la DRJSCS nous a demandé d'expérimenter ce nouvel outil de diagnostic afin d'avoir une stratégie plus globale sur le développement des sports de nature.

Par essence notre mission d'animation du territoire nous conduit à fédérer les acteurs autour de différents projets. Il a donc été assez facile de réunir les collectivités territoriales pour leur présenter le DTA et de les convaincre de s'engager dans la démarche.

**Quels sont, selon vous, les atouts du DTA dans la construction d'un projet de territoire ?**

Le principal atout de la démarche est de rassembler des acteurs de différentes sphères autour d'un projet. Je pense notamment à la rencontre entre les collectivités et le mouvement sportif. Chacun a pu s'exprimer et comprendre les spécificités et les attentes de l'autre. Cette compréhension mutuelle a permis de créer du lien, facilitant par la suite les relations entre les structures.

De plus, le DTA est un outil qui favorise le dialogue. Il permet d'échanger sur les besoins du territoire et de trouver des pistes d'actions pour y répondre. Dans notre cas, il a mis en avant le décalage entre la demande des pratiquants de sports de nature et l'offre proposée par les structures fédérales, qui explique une proportion relativement faible de licenciés au regard du nombre de pratiquants. Des besoins ont émergé en matière de pratique multisport de nature. Il nous revient à présent de trouver des solutions et de nous organiser pour construire une offre répondant à ces besoins.

**Comment les actions définies à l'issue du diagnostic sont-elles mises en œuvre et financées ? Sont-elles évaluées ?**

En 2013, nous avons instauré une conférence permanente du bassin minier qui réunit l'ensemble des acteurs pour suivre l'avancée des travaux. D'ici la fin de l'année 2015, nous souhaitons valider un schéma avec cinq objectifs et quinze actions. Nous allons également élaborer une charte d'engagement des partenaires afin que les signataires puissent ensuite mobiliser des moyens pour mettre en œuvre les actions.

Le DTA a conduit à la création de deux emplois dédiés aux sports de nature, au sein de la Mission Bassin Minier.

En ce qui concerne l'évaluation, il est trop tôt pour se prononcer et tout dépendra de l'engagement et de l'investissement financier des différents acteurs. La stratégie autour des sports de nature est en place, rendez-vous dans quelques années !

**Quelle place les acteurs sportifs occupent-ils dans cette démarche ?**

Les acteurs sportifs sont, bien entendu, mobilisés dans la démarche. Nous avons signé des conventions, avec les ligues de course d'orientation et de cyclisme, qui portent sur l'organisation d'événements en échange de notre engagement en matière d'équipement et de signalétique. Nous travaillons également avec les fédérations de vol libre et d'athlétisme (pour le trail).

Le DTA a permis de mettre en relation ces structures avec les autres acteurs, mais il me semble que la posture et la structuration fédérale devraient évoluer pour coller davantage aux attentes des pratiquants et des partenaires.

**ENOS\* Experiences**

➔ [Consulter / Partager cette expérience](#)

➔ [Découvrez d'autres expériences](#)

\*European Network of Outdoor Sports



## ACTUS

### Lancement de la démarche régionale tourisme et loisirs de nature en Rhône-Alpes

La région Rhône-Alpes, en tant que nouvelle autorité de gestion des fonds européens pour la période 2014-2020, a défendu auprès de la Commission européenne la reconnaissance des loisirs de nature comme priorité transversale des programmes opérationnels des Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) en Rhône-Alpes. À ce titre, le conseil régional de Rhône-Alpes a lancé la démarche régionale « L'Europe s'engage en Rhône-Alpes : sports et loisirs de nature, ambition pour 2020 ». L'enjeu est double. Il s'agit d'une part consolider et renforcer la lisibilité régionale de l'offre d'activités sportives et loisirs de nature, et d'autre part de favoriser le développement de projets en mobilisant notamment les différents fonds et programmes européens 2014-2020. Le 13 mars 2015, cette démarche a été présentée par Bernard Soulage, vice-président délégué à l'Europe et aux relations internationales de la région Rhône-Alpes, accompagné de Claude Comet et Édouard Simonian également conseillers régionaux, a une centaine d'acteurs rhônalpins des sports de nature (DRJSCS, CREPS, ligues, mouvement sportif, parcs nationaux, parcs naturels régionaux et de nombreuses EPCI). Il a été annoncé la publication d'un guide relatif à l'utilisation des fonds européens à destination des acteurs des sports de nature en Rhône-Alpes.

### À vélo pour le climat : la plaquette d'information

CyclotransEurope s'est engagé cette année dans cette grande aventure pour contribuer à la mobilisation pour la réussite de la Conférence mondiale sur le climat (COP21) qui se tiendra au Bourget du 30 novembre au 11 décembre 2015. L'association défendra le rôle du vélo qui doit trouver toute sa place dans les stratégies contre les dérèglements climatiques. Une plaquette donne toutes les explications.

↳ [transeuropeenne.free.fr](http://transeuropeenne.free.fr)

### Les services de l'État partenaires du salon des sports de nature en région Nord – Pas-de-Calais

La première édition de ce salon des sports de nature s'est tenue à Lille – Grand Palais, les 13, 14 et 15 mars. La présence d'une centaine d'exposants a permis aux visiteurs de découvrir les sports de nature dans leurs dimensions touristique et territoriale, et d'approcher les disciplines sportives par milieu.

La direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale et les directions départementales de la Cohésion sociale étaient partenaires de cette organisation en soutenant la présence du mouvement sportif (quinze disciplines de nature étaient représentées), en mobilisant leur réseau pour offrir des conférences sur des sujets d'intérêt commun : éducation par le sport, préservation des sites, valorisation des bienfaits de la pratique.

↳ [nord-pas-de-calais.gouv.fr](http://nord-pas-de-calais.gouv.fr)

## Kiosque

### Guide 2015 relatif à la pratique des sports nautiques sur les voies navigables intérieures

« Rivières, canaux et plans d'eau accueillent une multitude d'activités. Chacune d'entre elles ne peut s'y exercer que dans le respect des autres. Il en va de la sécurité des différents utilisateurs, de celle des tiers et souvent du respect de l'environnement. Il est donc nécessaire de connaître les principes qui fondent une cohabitation harmonieuse pour permettre à chacun de pratiquer son activité nautique dans le cadre du développement durable de la voie d'eau. C'est dans cet esprit que Voies navigables de France et le Comité national olympique et sportif français ont renouvelé pour cinq ans, le protocole d'accord relatif à la pratique des sports nautiques sur les voies navigables intérieures (2013 – 2017). »

Ce guide pratique mis à jour en mars 2015 rappelle les règles et donne des informations élémentaires pour la mise en œuvre de l'accord.

↳ [www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

### Commissions et plans départementaux des espaces, sites et itinéraires : tendances

La loi 2000-627 du 6 juillet 2000 a confié aux départements la compétence du développement maîtrisé des sports de nature. Afin de permettre aux départements d'assumer cette compétence, le législateur a proposé un outil, le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) et une méthode, la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI). En 2013, le pôle ressources national des sports de nature a mené une enquête nationale pour mesurer la mise en place des CDESI et des PDESI sur le territoire. Outre ce panorama, l'enquête a permis de recueillir les avis et préconisations des conseils généraux sur ce dispositif.

↳ [www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

## Juridique

### Suppression de l'obligation de déclaration des EAPS

Article 49 de la loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises.

↳ [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

### Schémas régionaux de développement du sport

Circulaire n°DS/DSB4/2015/13 du 20 janvier 2015 relative à l'élaboration de schémas de développement du sport dans chaque région.

↳ [www.circulaires.gouv.fr](http://www.circulaires.gouv.fr)

### Diplômes

Arrêté du 5 février 2015 portant création de la mention Vol à voile du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité Perfectionnement sportif.

↳ [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Arrêté du 5 février 2015 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2011 portant création de la spécialité Activités du cyclisme du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

↳ [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Arrêté du 5 février 2015 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2010 portant création de la mention Vélo tout-terrain du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité Perfectionnement sportif.

↳ [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

## À venir

2 – 5 juin 2015 (Nantes, Loire-Atlantique)  
Vélo-City

↳ [www.velo-city2015.com](http://www.velo-city2015.com)

## Formations sports de nature

Stages inscrits au plan national de formation

INSCRIPTIONS  
EN COURS

19 – 21 mai 2015

« Les sports de nature et le plein air comme vecteurs éducatifs »

(La Faute sur Mer, Vendée)

↳ [www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

22 – 24 juin 2015

« Sports de nature et sports motorisés dans les espaces naturels »

(CREPS Rhône-Alpes, Vallon Pont d'Arc, Ardèche)

↳ [www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

30 juin & 1<sup>er</sup> juillet 2015

« Développement territorial des sports de nature (niv. 2). Programmation et financement de projets »

(CREPS Rhône-Alpes, Vallon Pont d'Arc, Ardèche)

↳ [www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

Proposez une actualité ! Abonnez-vous à la lettre !

↳ [Formulaires disponibles rubrique « La Lettre » sur www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)